



## Indenisation temps partiel

Par **bali**, le **05/06/2012** à **15:16**

Bonjour,

Je suis tombe a mon travail,mardi et le medecin m'a mis une semaine d'arret, sachant que je suis a temps partiel et qu je ne travaille pas (RH) jusqu'a mardi; Est ce que la secu va me payer ces jours de RH... merci divuri

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **17:10**

Bonjour

C'est un accident de travail, l'employeur a fait la déclaration auprès de la CPAM?

Votre employeur doit prendre en chagre la partie complémentaire dès la première journée.

La journée de l'accident doit vous êtes payées intégralement par l'employeur.

Vous pouvez indiqué la date ou vous avez eu l'accident et la date à laquelle vous devriez en principe reprendre?